

## DESCRIPTION D'EMPLOI



### CONTREMAÎTRE – DÉNEIGEMENT

\*\*\* Nous offrons une garantie d'heures \*\*\*

**Salaire : entre 27\$ et 40\$/h**

Sous la supervision du Surintendant de déneigement, le titulaire du poste devra voir à la bonne exécution des travaux de déneigement de l'équipe dont il a la charge.

#### Tâches et responsabilités :

- Coordonner le travail de l'équipe de déneigement;
- Superviser une équipe de 2 à 10 employés;
- Planifier et voir à l'exécution des opérations;
- S'assurer de la compétence des employés des équipes;
- S'assurer que les travaux de déneigement soient faits rapidement et avec un haut niveau de qualité;
- Voir à l'efficacité et à l'efficience des méthodes et des façons de faire des équipes;
- Voir à ce que les consignes et les règlements de SST soient respectés pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs;
- Voir au bon fonctionnement et à l'entretien de l'équipement;
- Participer activement, par son attitude et par ses comportements, à développer et à maintenir une atmosphère de travail respectueuse, harmonieuse et stimulante pour tous;
- Collaborer avec l'ensemble des collègues et favoriser le travail en équipe;
- Effectuer son travail avec rigueur et intégrité;
- Effectuer ses tâches et responsabilités avec efficacité et avec la volonté de bien performer;
- Travailler dans le respect de la culture et des valeurs de l'entreprise;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

**Qualifications :**

- Un minimum de 3 années d'expérience dans des fonctions similaires;
- Posséder un Diplôme d'études de secondaires (DES);
- Détenir un permis de conduire valide;
- Bon communicateur;
- Capacité à négocier;
- Bonne adaptation au changement;
- Grande capacité d'écoute et de résolution de problèmes;
- Posséder des compétences à mobiliser et à superviser des employés;
- Être débrouillard, minutieux et vigilant;
- Être capable de travail seul et en équipe;
- Avoir une bonne condition physique.

**Conditions de travail :**

- Travail de déneigement usuel, exposition à des températures très basses et des conditions climatiques difficiles;
- Exposition au bruit;
- Horaires de travail très variables;
- Horaire atypique, de jour, de soir et de fin de semaine, sur appel.